

VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI

Règlement de Zonage 1470-11

Version finale

Août 2011

20 juin 2011	Adoption du 1 ^{er} projet de règlement et avis de motion
28 juin 2011	Avis public pour la tenue de l'assemblée publique de consultation
7 juillet 2011	Tenue de l'assemblée publique de consultation
11 juillet 2011	Adoption du 2 ^e projet de règlement
19 juillet 2011	Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation référendaire
22 août 2011	Adoption du règlement et transmission à la M.R.C. pour l'obtention d'un certificat de conformité
28 sept. 2011	Entrée en vigueur

AMENDEMENTS

ZONAGE 1470-11 (Vigueur 28-09-2011)	
Amendements	Entrée en vigueur
Règlement 1477-11	27-02-2012
Règlement 1478-11	27-02-2012
Règlement 1497-12	12-07-2012
Règlement 1502-12	18-09-2012
Règlement 1509-12	04-12-2012
Règlement 1535-13	25-06-2013
Règlement 1539-13	Remplacer par règlement 1569-14
Règlement 1545-13	20-03-2014
Règlement 1569-14	05-08-2014
Règlement 1572-14	10-09-2014
Règlement 1578-14	17-11-2014
Règlement 1581-14	30-04-2015
Règlement 1603-15 - OMNIBUS	15-07-2015
Règlement 1608-15	15-07-2015
Règlement 1616-15 - Zone 145 Cv	22-02-2016
Règlement 1619-15 - Zone 13 V	22-02-2016
Règlement 1648-16 - Zone 503 C	21-09-2016
Règlement 1650-16 – Zone 20-2 Pu	05-10-2016
Règlement 1674-17 Piscine - Spa - Terrasses, etc.	23-05-2017
Règlement 1676-17 Demande à portée collective CPTAQ no 376046	12-07-2017
Règlement 1695-17 remplace le règlement 1684-17 Bâtiments principaux, bâtiments accessoires, zones de contraintes, garde d'animaux, réseau routier supérieur et modification certaines zones.	18-10-2017
Règlement 1699-17 - Modification interprétative, mise à jour des grilles, correction de numéros d'articles, modification de certaines zones, modification aux dispositions relatives aux marges, à la plantation d'arbres, au réseau routier supérieur, aux bâtiments, constructions et équipements accessoires, à la densité résidentielle, aux constructions temporaires et aux usages secondaires.	20-03-2018

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES.....	ii
RÈGLEMENT DE ZONAGE	1
CHAPITRE 1	2
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET ADMINISTRATIVES	2
1.1 Préambule	2
1.2 Titre du règlement	2
1.3 Entrée en vigueur	2
1.4 Abrogation des règlements antérieurs	2
1.5 Territoire et personnes touchés par le présent règlement	2
1.6 Bâtiments, constructions, terrains et emplacements affectés	2
1.7 Annulation.....	2
1.8 Amendements	2
1.9 Règlements et lois.....	3
1.10 Application du règlement de zonage.....	3
1.10.1 Inspecteur des bâtiments.....	3
1.10.2 Conditions d'émission des permis et certificats	3
1.10.3 Application continue	3
1.11 Renvoi	3
CHAPITRE 2.....	4
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	4
2.1 Numérotation du règlement.....	4
2.2 Plans et grille des spécifications	4
2.2.1 Plan de zonage et grille des spécifications.....	4
2.2.2 Plan des contraintes naturelles et anthropiques.....	4
2.2.3 Plan de localisation du réseau routier supérieur, des dessertes de transit du réseau routier local et de la voie ferrée	4
2.3 Plan de zonage	4
2.3.1 Découpage du territoire en zones.....	4
2.3.2 Zone et secteur	4
2.3.3 Identification des zones	4
2.3.4 Interprétation des limites de zones	5
2.4 Grille des spécifications.....	5
2.4.1 Généralités	5
2.4.2 Usages autorisés	6
2.4.3 Usages spécifiquement autorisés ou exclus.....	6
2.4.4 Normes d'implantation	6
2.4.5 Normes et spécifications particulières	6
2.5 Incompatibilité des dispositions générales et particulières	6
2.6 Interprétation du texte	6
2.7 Interprétation des tableaux.....	7
2.8 Unité de mesure	7
2.9 Interprétation des mots, termes ou expressions	7
2.10 Documents annexés.....	7
CHAPITRE 3	37
CLASSIFICATION DES USAGES	37
3.1 Classification de référence	37
3.2 Interprétation	37
3.3 Classes, sous-classes et usages	37
3.3.1 Classe d'usages résidentiels	37
3.3.1.1 Sous-classes résidentielles :	37
3.3.2 Classe d'usages liés au commerce et aux services	38
3.3.2.1 Sous-classe 1 : commerce de détail.....	38
3.3.2.2 Sous-classe 2 : commerce de gros	38
3.3.2.3 Sous-classe 3 : commerce d'équipements mobiles lourds.....	38
3.3.2.4 Sous-classe 4 : services	39
3.3.2.5 Sous-classe 5 : Hébergement et restauration	40

3.3.2.6	Sous-classe 6 : communications et transports en commun	41
3.3.3	Classe d'usages industriels.....	42
3.3.3.1	Sous-classe 1 : industrie peu ou non contraignante.....	43
3.3.3.2	Sous-classe 2 : industrie contraignante.....	43
3.3.3.3	Sous-classe 3 : usages liés à la disposition des déchets et au recyclage	43
3.3.3.4	Sous-classe 4 : industrie extractive	44
3.3.4	Classe d'usages communautaires	44
3.3.4.1	Sous-classe 1: services publics.....	44
3.3.5	Classe d'usage de récréation, de sports et loisirs et de conservation.....	45
3.3.5.1	Sous-classe 1 : services à caractère socioculturel.....	45
3.3.5.2	Sous-classe 2 : parcs publics, centres récréatifs, aréna et installations sportives	45
3.3.5.3	Sous-classe 3 : équipements d'accueil spécifiquement touristiques	45
3.3.5.4	Sous-classe 4: conservation et récréation extensive	45
3.3.6	Classe d'usages agricoles et forestiers	45
3.3.6.1	Sous-classe 1 : Agriculture	45
3.3.6.2	Sous-classe 2 : Forêt.....	45
3.3.6.3	Sous-classe 3 : Pêche et piégeage.....	46
3.3.6.4	Sous-classe 4 : Usages forestiers de conservation.....	46
3.3.7	Classe d'usages transport lourd, équipements de télécommunications et production d'énergie et réseaux urbains	46
CHAPITRE 4		47
DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE		47
4.1	Dispositions générales	47
4.1.1	Usages principaux autorisés.....	47
4.1.2	Dispositions générales relatives au bâtiment principal	47
4.1.2.1	Nombre de bâtiments principaux par terrain	47
4.1.2.2	Emplacement d'un bâtiment principal.....	47
4.1.2.3	Hauteur maximale d'un bâtiment principal	48
4.1.2.4	Niveau d'un bâtiment principal.....	48
4.1.2.5	Intégration architecturale des bâtiments.....	49
4.1.2.6	Dispositions relatives aux toits-terrasses	49
4.1.3	Dispositions s'appliquant aux marges.....	49
4.1.3.1	Dispositions générales.....	49
4.1.3.2	Marge avant.....	50
4.1.3.3	Marges latérales	50
4.1.3.4	Marge arrière	50
4.1.3.5	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	51
4.1.3.6	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications	51
4.1.4	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal	51
4.1.4.1	Superficie	51
4.1.4.2	Largeur minimale	51
4.1.5	Dispositions générales relatives aux bâtiments accessoires.....	51
4.1.5.1	Présence d'un bâtiment principal.....	51
4.1.5.2	Nombre de bâtiments accessoires par terrain	52
4.1.5.3	Conversion des bâtiments accessoires	52
4.1.5.4	Dispositions spécifiques relatives aux abris d'auto	52
4.1.5.5	Dispositions spécifiques relatives à une serre domestique	52
4.1.5.6	Dispositions spécifiques relatives aux équipements accessoires	52
4.1.5.6.1	Dispositions relatives aux antennes	53
4.1.5.6.2	Dispositions relatives aux éoliennes	53
4.1.5.6.3	Dispositions relatives aux panneaux solaires	54
4.1.5.6.4	Dispositions relatives aux appareils de climatisation et d'échange thermique	54
4.2	Constructions, ouvrages et équipements accessoires au bâtiment principal	54
4.2.1	Champ d'application	54
4.2.2	Dispositions générales.....	54
4.2.3	Bâtiments, constructions, ouvrages et équipements accessoires autorisés dans les marges et les cours	54
4.2.4	Emplacement d'angle et transversal.....	55
4.2.5	Dégagement minimal de l'emprise d'une ruelle	56
4.3	Usages complémentaires	62

4.3.1	Lignes de transport d'énergie	62
4.3.2	Triangle de visibilité sur un emplacement d'angle	63
4.3.3	Protection des bornes-fontaines	63
4.3.4	Aménagement des aires libres	63
4.3.5	Murets ou mur de soutènement et de clôtures à des fins de sécurité	63
4.3.5.1	Certificat d'autorisation	63
4.3.5.2	Murets destinés à la rétention d'un terrain	63
4.3.5.3	Muret ou mur de soutènement	64
4.3.5.4	Aménagement d'un muret sur un talus ou à moins de deux (2,0) m d'un talus existant	64
4.3.5.5	Clôtures et sécurité	64
4.3.6	Plantation, entretien et protection des boisés	64
4.3.6.1	Plantations interdites	64
4.3.6.2	Distances à respecter	64
4.3.7	Dispositions applicables aux travaux de remblai et de déblai	65
4.3.7.1	Application	65
4.3.7.2	Matériaux autorisés	66
4.3.7.3	Aménagement des terrains	66
4.3.8	Dispositions s'appliquant aux accès et au stationnement	66
4.3.8.1	Cadre d'application	66
4.3.8.2	Voies d'accès à l'emplacement	67
4.3.8.3	Dispositions particulières	68
4.3.9	Dispositions applicables aux enseignes	71
4.3.9.1	Dispositions générales	71
4.3.9.2	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation	73
4.3.9.3	Dispositions applicables aux enseignes publicitaires (panneaux-réclame)	74
4.3.9.4	Dispositions particulières aux enseignes mobiles	74
4.3.9.5	Dispositions portant sur les enseignes sur véhicule	74
4.3.9.6	Enlèvement des enseignes à l'expiration d'un usage	75
4.3.9.7	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du circuit cyclable	75
4.3.9.8	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau routier supérieur	76
4.3.9.9	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau hydrographique principal et sur les îles	76
4.3.10	Dispositions portant sur les usages dans l'emprise du circuit cyclable (Véloroute) et dans un corridor de 500 m de cette emprise	76
4.3.11	Conteneurs à déchets	77
4.3.11.1	Dispositions générales	77
4.3.11.2	Conteneurs à déchets implantés à des fins de construction	77
4.3.12	Garde d'animaux pour des fins domestiques	77
4.4	Usages provisoires	78
4.4.1	Nature des usages provisoires	78
4.4.2	Certificat d'autorisation	79
4.4.3	Dispositions générales	79
4.4.3.1	Nature des installations	79
4.4.3.2	Démantèlement des installations physiques	79
4.4.4	Bâtiment desservant un immeuble en construction ou en rénovation	79
4.4.5	Dispositions applicables aux commerces saisonniers	79
4.4.5.1	Dispositions générales	79
4.4.5.2	Commerces saisonniers de produits agricoles ou d'arbres de Noël	79
4.4.5.3	Commerce saisonnier de restauration	80
4.4.6	Bâtiment préfabriqué inhérent à la vente immobilière	80
4.4.7	Cirque et carnaval	80
4.4.8	Abri en vue de soutenir un événement commercial, un festival ou un événement particulier	80
4.4.8.1	Nature des installations	80
4.4.8.2	Durée et activités	80
4.4.8.3	Implantation	80
4.4.9	Commerce de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles	81
4.4.9.1	Dispositions générales	81
4.4.9.2	Usages résidentiels ou zones résidentielle ou de villégiature	81
4.4.9.3	Usages autres que résidentiels et zones autres que résidentielles ou de villégiature	81

4.5	Dispositions relatives aux territoires à contraintes	81
4.5.1	Dispositions applicables aux zones à risques de mouvement de sol (glissement de terrain) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi	81
4.5.1.1	Dispositions générales	81
4.5.1.2	Dispositions spécifiques relatives aux constructions, ouvrages et travaux dans les zones à risque de mouvements de sol	81
4.5.1.3	Constructions, bâtiments ou ouvrages autorisés dans une zone à risque	85
4.5.1.4	Conditions d'émission du permis ou du certificat	85
4.5.1.5	Méthodes applicables pour déterminer le degré de la pente ainsi que le bas et le haut de la pente	86
4.5.2	Dispositions applicables aux zones comportant des risques connus d'inondation	86
4.5.2.1	Identification des zones d'inondation	86
4.5.2.2	Dispositions concernant les constructions et les ouvrages autorisés	87
4.5.3	Dispositions ayant trait à la protection des territoires d'intérêt	89
4.5.3.1	Dispositions générales relatives aux territoires d'intérêt	89
4.5.3.1.1	Territoire assujéti	89
4.5.3.1.2	Constructions et ouvrages autorisés	89
4.5.3.1.3	Revêtement extérieur	90
4.5.3.2	Dispositions applicables aux territoires d'intérêt culturel ou historique	90
4.5.3.3	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt historique	90
4.5.3.3.1	Territoire assujéti	90
4.5.3.3.2	Règles générales d'implantation	90
4.5.3.3.3	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes	90
4.5.3.3.4	Travaux sylvicoles	91
4.5.3.3.5	Travaux d'excavation	91
4.5.3.3.6	Dispositions particulières aux sites archéologiques et secteurs de concentration de sites archéologiques	91
4.5.3.3.6.1	Territoire assujéti	91
4.5.3.3.6.2	Autorisation préalable	91
4.5.3.3.6.3	Mise en valeur des sites et artefacts	92
4.5.3.4	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt culturel	92
4.5.3.4.1	Règles générales d'implantation	92
4.5.3.4.2	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes	92
4.5.3.4.3	Travaux sylvicoles	93
4.5.3.5	Dispositions particulières applicables au corridor des rivières Mistassini et Mistassibi	93
4.5.3.6	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt écologique	94
4.5.3.7	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt esthétique	95
4.5.3.8	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt esthétique	96
4.5.3.8.1	Règle générale d'implantation	96
4.5.3.8.2	Dispositions particulières au réseau hydrographique principal	96
4.5.3.8.3	Travaux d'abattage	96
4.5.3.8.4	Dispositions spécifiques aux chutes et aux plages	97
4.5.3.8.5	Dispositions spécifiques aux paysages	97
4.5.3.8.5.1	Constructions et ouvrages autorisés	97
4.5.3.9	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt écologique	97
4.5.3.9.1	Règles spécifiques à l'affichage	97
4.5.3.9.2	Dispositions spécifiques aux habitats fauniques	97
4.5.3.9.3	Dispositions spécifiques aux milieux humides	97
4.5.3.9.3.1	Territoire assujéti	97
4.5.3.9.3.2	Constructions et ouvrages autorisés	97
4.5.3.9.3.3	Travaux autorisés	97
4.5.3.9.4	Dispositions spécifiques aux frayères	98
4.5.3.9.4.1	Constructions et ouvrages autorisés	98
4.5.3.9.4.2	Règles minimales d'implantation	98
4.5.3.9.4.3	Travaux autorisés	98
4.5.3.9.4.4	Abattage	98
4.5.3.9.4.5	Dispositions spécifiques aux peuplements forestiers	98
4.5.4	Dispositions applicables aux constructions et ouvrages aux abords des voies de circulation	98
4.5.4.1	Territoire assujéti	98
4.5.4.2	Autorisation préalable	99

4.5.4.3	Constructions et ouvrages autorisés	99
4.5.4.3.1	Exception	99
4.5.4.4	Normes minimales d'implantation.....	99
4.5.4.5	Dispositions spécifiques relatives à l'implantation le long de certains tronçons du réseau routier majeur	99
4.5.5	Dispositions spécifiques relatives à l'aménagement de nouveaux accès routiers aux abords des voies de circulation du réseau routier supérieur	100
4.5.5.1	Territoire assujetti	100
4.5.5.2	Règles minimales d'aménagement	100
4.5.6	Dispositions relatives à l'implantation de sentiers récréatifs de motoneige et de VTT.....	100
4.5.6.1	Territoire assujetti	100
4.5.6.2	Autorisation de la MRC.....	100
4.5.6.3	Règles minimales d'implantation des sentiers.....	100
4.5.6.4	Principe de réciprocité	100
4.5.7	Dispositions relatives à l'implantation des infrastructures du réseau majeur de transport d'énergie et de communication	101
4.5.7.1	Territoire assujetti	101
4.5.7.2	Règles minimales d'implantation des infrastructures	101
4.5.7.3	Principe de réciprocité	101
4.5.8	Dispositions relatives aux lieux d'élimination des résidus issus de l'occupation humaine	101
4.5.8.1	Territoire assujetti	101
4.5.8.2	Autorisation préalable	101
4.5.8.3	Constructions et ouvrages autorisés	101
4.5.8.4	Dispositions spécifiques aux lieux d'enfouissement sanitaire et dépôts	101
4.5.8.5	Dispositions spécifiques aux équipements collectifs relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique.....	102
4.5.8.7	Règles minimales d'implantation	102
4.5.9	Dispositions relatives aux constructions commerciales et industrielles identifiées comme contraintes anthropiques	102
4.5.9.1	Territoire assujetti	102
4.5.9.2	Règles minimales d'implantation	102
4.5.9.3	Principe de réciprocité	103
4.5.10	Dispositions relatives aux aires industrielles	103
4.5.10.1	Territoire assujetti	103
4.5.10.2	Constructions et ouvrages.....	103
4.5.10.3	Règles minimales d'implantation	103
4.5.11	Dispositions spécifiques relatives aux usages aux abords des rivières à ouananiche	103
4.5.11.1	Territoire assujetti	103
4.5.11.2	Règles générales d'implantation	103
4.5.11.3	Travaux d'abattage	104
4.5.11.4	Travaux d'excavation du sol	104
4.5.12	Dispositions spécifiques relatives aux zones à risques de mouvement de sol (zone d'érosion) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi.....	104
4.5.12.1	Territoire assujetti	104
4.5.12.2	Constructions, ouvrages et travaux autorisés	104
4.6	Dispositions applicables aux rives et au littoral.....	105
4.6.0	Généralités	105
4.6.1	Dispositions applicables aux rives de tous les lacs et cours d'eau.....	106
4.6.2	Dispositions applicables au littoral de tous les lacs ou cours d'eau	107
4.7	Dispositions relatives aux ouvrages collectifs de captage d'eau (prise d'eau)	108
4.7.1	Territoire assujetti	108
4.7.2	Détermination de l'aire d'alimentation.....	108
4.7.3	Dispositions spécifiques relatives aux travaux, constructions et ouvrages autorisés.....	108
4.8	Dispositions applicables aux réservoirs d'huile et de propane	108
4.8.1	Dans le cas d'un usage résidentiel	109
4.8.2	Usage autres que résidentiels à l'exception des centres de ravitaillement:	109
4.9	Postes de pompage, postes de contrôle et bâtiments similaires	110
4.10	Protection des boisés et des arbres	110
4.11	Dispositions portant sur la sécurité des clôtures ou des barrières obstruant un chemin.....	110
4.12	Dispositions générales relatives aux nuisances.....	110

4.12.1	Territoire assujéti	110
4.12.2	Règle générale	110
4.13	Dispositions générales relatives aux constructions et ouvrages aux abords des lacs et cours d'eau sur terres publiques	111
4.13.1	Territoire assujéti	111
4.13.2	Règles d'implantation	111
4.13.3	Règles relatives aux travaux sylvicoles sur terres publiques	111
CHAPITRE 5		112
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES RÉSIDENTIELS		112
5.1	Usages principaux autorisés	112
5.2	Marges	112
5.2.1	Marge avant	112
5.2.2	Marges latérales	112
5.2.3	Marge arrière	112
5.2.3.1	Dispositions générales	112
5.2.3.2	Emplacements de forme irrégulière	112
5.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	112
5.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications	112
5.3	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal	112
5.3.1	Superficie	112
5.3.2	Largeur et profondeur minimales	113
5.4	Densité résidentielle nette	113
5.4.1	Disposition générale	113
5.4.2	Identification des classes de densité	113
5.4.3	Couvert végétal dans les zones de villégiature et les emplacements riverains à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	114
5.5	Bâtiments accessoires résidentiels	114
5.5.1	Dispositions générales	114
5.5.2	Normes d'implantation	115
5.5.2.1	Normes générales d'implantation des bâtiments accessoires	115
5.5.2.2	Normes d'implantation spécifiques aux bâtiments accessoires attenants	115
5.5.2.3	Normes d'implantation spécifiques aux bâtiments accessoires isolés	116
5.5.2.4	Dispositions relatives aux gazebos	117
5.5.2.5	Dispositions relatives aux bâtiments accessoires sur des emplacements riverains	117
5.6	Constructions temporaires complémentaires aux usages résidentiels	117
5.6.1	Abri temporaire hivernal	117
5.6.2	Abri temporaire pour projets spéciaux	118
5.6.3	Toile de gazon et clôture à neige	118
5.6.4	Entreposage extérieur	118
5.6.5	Accès à la cour arrière des habitations contigès	119
5.7	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	119
5.7.1	Clôtures interdites	119
5.7.2	Aménagement et entretien	119
5.7.3	Normes d'implantation et d'aménagement	119
5.8	Espace libre commun	121
5.9	Piscines	121
5.9.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation	121
5.9.2	Superficie	122
5.9.3	Implantation d'une piscine et du pont soleil	122
5.9.4	Aménagement relatif à la sécurité	123
5.9.5	Autres exigences	125
5.10	Bassin d'eau	125
5.10.1	Certificat d'autorisation	125
5.10.2	Dispositions particulières aux bassins d'eau à caractère paysager	125
5.10.3	Dispositions relatives aux bains tourbillons (spas)	126
5.11	Dispositions applicables aux terrasses (abroger)	127
5.12	Dispositions relatives au stationnement	127
5.12.1	Nombre de cases requises	127
5.12.2	Implantation	127
5.12.3	Stationnement de véhicules lourds	127

5.12.4	Aménagement et revêtement	127
5.13	Dispositions relatives à l'affichage	128
5.14	Dispositions relatives à l'implantation des antennes (abroger).....	128
5.15	Usages secondaires	128
5.15.1	Nature des usages secondaires	128
5.15.2	Usages secondaires selon le type d'habitation	129
5.15.2.1	Résidences unifamiliales isolées et jumelées	129
5.15.2.2	Résidences comportant deux logements et plus et maisons mobiles	129
5.15.2.3	Résidences de villégiature à l'extérieur du périmètre urbain	129
5.15.2.4	Résidences communautaires	129
5.15.3	Conditions d'exercice d'un usage secondaire.....	130
5.15.3.1	Conditions générales	130
5.15.3.2	Conditions spécifiques aux services d'enseignement	131
5.15.3.3	Conditions spécifiques aux logements intergénérationnels	132
5.15.3.4	Conditions spécifiques aux gîtes touristiques, pensions de famille et table champêtres, pensions de famille de 4 chambres ou moins et aux résidences privées de tourisme	132
5.15.3.5	Conditions spécifiques à un atelier artisanal	134
5.16	Dispositions particulières s'appliquant aux maisons mobiles à l'intérieur du périmètre urbain.....	134
5.16.1	Préparation de l'emplacement	134
5.16.2	Raccordement aux utilités publiques ou à une installation septique conforme	134
5.16.3	Longueur et largeur minimale	134
5.16.4	Ceinture de vide technique	134
5.16.5	Implantation	135
5.16.6	Hauteur d'une maison mobile	135
5.16.7	Annexes	135
5.16.8	Agrandissement d'une maison mobile.....	135
5.16.9	Réservoirs	135
5.16.10	Foyers extérieurs	135
5.17	Dispositions particulières applicables aux usages résidentiels situés sur un emplacement riverain (adjacent ou à moins de 30 m d'un plan d'eau lac ou cours d'eau) et à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation (abroger)	135
5.18	Dispositions particulières s'appliquant aux ensembles de villégiature collective.....	135
5.18.1	Définition	135
5.18.2	Implantation	136
5.18.3	Construction et type architectural	136
5.19	Dispositions applicables aux véhicules de camping	136
5.19.1	Dispositions générales.....	136
5.19.2	Certificat d'autorisation.....	136
5.19.3	Conditions reliées à l'usage et l'implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage de villégiature est autorisé	137
5.19.4	Stationnement et remisage d'un véhicule de camping	137
5.20	Dispositions applicables aux gîtes touristiques, pensions de famille et tables champêtres et pensions de famille de 4 chambres ou moins sur le territoire municipal (abroger).....	137
CHAPITRE 6		138
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICES		138
6.1	Usages principaux autorisés	138
6.2	Marges	138
6.2.1	Marge avant	138
6.2.2	Marges latérales	138
6.2.2.1	Disposition générale	138
6.2.2.2	Cas de contiguïté.....	138
6.2.3	Marge arrière	138
6.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	138
6.3	Indice d'occupation au sol	138
6.4	Usages complémentaires aux usages commerciaux et de service	138
6.4.1	Usage principal et usage complémentaire.....	138
6.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires.....	138
6.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupé par des bâtiments accessoires	138
6.4.2.2	Nombre	139
6.4.2.3	Hauteur	139
6.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières.....	139

6.4.3	Dispositions applicables à l'implantation des terrasses.....	139
6.4.4	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets.....	139
6.4.4.1	Clôtures interdites.....	139
6.4.4.2	Aménagement et entretien.....	140
6.4.4.3	Normes d'implantation et d'aménagement.....	140
6.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement.....	140
6.4.5.1	Dispositions générales.....	140
6.4.5.2	Dispositions particulières.....	140
6.4.6	Normes de chargement et de déchargement des véhicules.....	141
6.4.6.1	Disposition générale.....	141
6.4.6.2	Situation.....	141
6.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	141
6.4.7	Aires d'entreposage extérieur.....	142
6.4.8	Dispositions applicables à l'implantation d'antennes.....	142
6.4.9	Dispositions applicables à l'affichage.....	142
6.4.9.1	Dispositions générales.....	142
6.4.9.1.1	Nombre et superficie maximum d'une enseigne installée sur un mur, pour les usages commerciaux et de service.....	142
6.4.9.1.2	Nombre et superficie d'une enseigne sur poteau, socle ou muret pour les usages commerciaux et de service.....	143
6.4.9.1.3	Dispositions particulières aux centres commerciaux et aux bâtiments commerciaux de grande surface.....	143
6.4.9.1.4	Normes pour les enseignes sur marquise et sur auvent.....	144
6.5	Dispositions s'appliquant aux usages secondaires.....	146
6.5.1	Usages secondaires autorisés.....	146
6.5.2	Conditions liées à l'exercice d'un usage secondaire.....	146
6.5.2.1	Conditions générales.....	146
6.5.2.2	Conditions particulières aux centres jardins.....	147
6.6	Dispositions particulières à certains usages commerciaux.....	147
6.6.1	Dispositions applicables aux postes d'essence et stations-service lorsque autorisées.....	147
6.6.1.1	Dispositions applicables à l'emplacement.....	147
6.6.1.2	Dispositions applicables au bâtiment.....	148
6.6.1.3	Autres dispositions.....	148
6.6.2	Dispositions applicables à la vente ou la location de véhicules et équipements mobiles.....	148
6.6.2.1	Dispositions applicables à l'emplacement.....	148
6.6.2.2	Dispositions applicables au bâtiment.....	148
6.6.2.3	Autres dispositions applicables.....	148
6.6.3	Dispositions applicables aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles.....	149
6.6.3.1	Dispositions générales.....	149
6.6.3.2	Dispositions particulières aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles intégrés à un "marché public".....	149
6.6.3.3	Usages de commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles exercés comme usages provisoires.....	149
6.7	Disposition applicables aux logements à l'intérieur d'un bâtiment utilisé principalement à des usages commerciaux et de service.....	150
6.8	Plan d'aménagement d'ensemble en vigueur dans la zone 140-1 C.....	150
CHAPITRE 7.....		151
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES INDUSTRIELS.....		151
7.1	Usages principaux autorisés.....	151
7.2	Marges.....	151
7.2.1	Marge avant.....	151
7.2.2	Marges latérales.....	151
7.2.2.1	Disposition générale.....	151
7.2.2.2	Cas de bâtiments contigus.....	151
7.2.2.3	Marge latérale donnant sur une zone résidentielle ou communautaire, de récréation, sports et loisirs.....	151
7.2.3	Marge arrière.....	151
7.2.3.1	Disposition générale.....	151

	7.2.3.2	Marge arrière donnant sur la limite d'une zone résidentielle, communautaire, de récréation, sport et loisirs ou de conservation	151
	7.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	151
7.3		Indice d'occupation au sol	151
7.4		Usages complémentaires aux usages industriels	152
	7.4.1	Usage principal et usage complémentaire	152
	7.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	152
	7.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupée par les bâtiments accessoires	152
	7.4.2.2	Nombre	152
	7.4.2.3	Abrogé	152
	7.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières	152
	7.4.2.5	Bâtiment d'entreposage de type dôme	152
	7.4.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets	152
	7.4.3.1	Clôtures interdites	152
	7.4.3.2	Aménagement et entretien	153
	7.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	153
	7.4.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant	153
	7.4.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	154
	7.4.4.1	Dispositions générales	154
	7.4.4.2	Dispositions particulières	154
	7.4.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	154
	7.4.5.1	Disposition générale	154
	7.4.5.2	Situation	154
	7.4.5.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement	154
	7.4.6	Aires d'entreposage extérieur	155
	7.4.6.1	Localisation	155
	7.4.6.2	Étalage en cour avant	155
	7.4.7	Dispositions applicables à l'affichage	155
	7.4.7.1	Enseignes autorisées	155
	7.4.7.2	Nombre	155
	7.4.7.3	Aire des enseignes	155
	7.4.7.4	Dispositions particulières aux bâtiments de cinq (5) étages ou plus	156
7.5		Dispositions s'appliquant aux usages secondaires	156
	7.5.1	Nature	156
	7.5.2	Conditions générales liées à l'exercice de l'usage secondaire	156
	7.5.2.1	Dispositions générales	156
	7.5.2.2	Normes d'implantation	156
7.6		Dispositions particulières applicables à l'industrie extractive	157
	7.6.1	Certificat d'autorisation	157
	7.6.1.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation	157
	7.6.1.2	Défaut d'être détenteur d'un certificat d'autorisation	157
	7.6.1.3	Permis et certificats en vertu de l'application de lois et règlements des gouvernements supérieurs	157
	7.6.2	Superficie visée par le certificat d'autorisation	157
	7.6.3	Zonage	157
	7.6.4	Normes d'implantation	158
	7.6.4.1	Distances minimales des habitations et de certains usages institutionnels et communautaires ..	158
	7.6.4.2	Milieu hydrique	158
	7.6.4.3	Prises d'eau	158
	7.6.4.4	Voie publique et orientation de l'exploitation	158
	7.6.4.5	Normes générales applicables aux voies d'accès de toute carrière, sablière et gravière ou tourbière	159
	7.6.4.7	Terrains voisins	159
	7.6.4.8	Agrandissements	159
	7.6.4.9	Règle de réciprocité	159
	7.6.5	Restauration du sol	160
	7.6.5.1	But	160
	7.6.5.2	Obligations	160
	7.6.5.3	Possibilités de restauration du sol	160

7.6.5.4	Pente	160
7.6.5.5	Délai de restauration	160
7.6.5.6	Sol végétal et terres de découverte	160
7.6.5.8	Plans d'eau	161
7.6.5.9	Végétation	161
7.6.5.10	Esthétique	161
7.6.5.11	Propreté	161
7.6.5.12	Modifications du plan de restauration	161
7.6.6	Usages permis sur les sites d'exploitation de carrières, sablières, gravières ou tourbières	162
7.6.7	Heures d'exploitation	162
7.6.8	Garanties et utilisation	162
7.6.8.1	Utilisation de la garantie	162
7.6.8.2	Préavis	162
7.6.8.3	Remise de la garantie	162
7.6.8.4	Garantie en vigueur	162
7.6.8.5	Responsabilité	163
7.7	Dispositions particulières applicables aux ateliers de réparation automobile	163
7.7.1	Accès	163
7.7.2	Réservoirs d'essence et pompes	163
7.7.3	Entreposage	163
7.8	Dispositions portant sur l'aménagement de zones-tampons industrielles	163
7.8.1	Disposition générale	163
7.8.2	Aménagement	164
7.8.3	Constructions prohibées	164
7.9	Dispositions portant sur l'aménagement d'une bande de protection au pourtour des cimetières automobiles	164
7.9.1	Aménagement	164
7.10	Disposition générale relative aux bruits et aux odeurs	164
CHAPITRE 8		165
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS ET DE CONSERVATION		165
8.1	Usages principaux autorisés	165
8.2	Marges	165
8.2.1	Marge avant	165
8.2.2	Marges latérales	165
8.2.2.1	Disposition générale	165
8.2.2.2	Cas de bâtiments contigus	165
8.2.3	Marge arrière	165
8.2.3.1	Disposition générale	165
8.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	165
8.3	Indice d'occupation au sol	165
8.4	Usages complémentaires aux usages communautaires, de récréation, de sports et loisirs	165
8.4.1	Usage principal et usage accessoire	165
8.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	166
8.4.2.1	Dispositions générales	166
8.4.2.2	Normes d'implantation et dispositions particulières	166
8.4.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	166
8.4.3.1	Clôtures interdites	166
8.4.3.2	Aménagement et entretien	166
8.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	167
8.4.4	Piscines	167
8.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement	167
8.4.5.1	Dispositions générales	167
8.4.5.2	Dispositions particulières	168
8.4.6	Espace de chargement et de déchargement des véhicules	168
8.4.6.1	Dispositions générales	168
8.4.6.2	Situation	168
8.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement	169
8.4.7	Dispositions applicables à l'affichage	169
8.4.7.1	Enseignes autorisées	169
8.4.7.2	Nombre	169

8.4.7.3	Aire des enseignes	169
8.5	Dispositions applicables aux usages secondaires	170
8.6	Dispositions particulières aux usages de conservation	170
8.7	Aménagement paysager	170
8.8	Dispositions applicables aux véhicules de camping	171
8.8.1	Usage et implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage communautaire, de récréation et de loisirs est autorisé	171
8.9	Habitations légères de loisir	172
CHAPITRE 9		173
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS		173
9.1	Usages principaux autorisés	173
9.2	Marges	173
9.2.1	Marge avant	173
9.2.2	Marges latérales	173
9.2.3	Marge arrière	173
9.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	173
9.2.5	Marges et dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement	173
9.2.6	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications	173
9.3	Usages complémentaires aux usages agricoles et forestiers	173
9.3.1	Usage principal et usage complémentaire	173
9.3.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	174
9.3.2.1	Superficie et nombre	174
9.3.2.2	Hauteur	174
9.3.2.3	Normes d'implantation	174
9.3.2.4	Bâtiment accessoire sur un emplacement ou un terrain où il n'existe pas de bâtiment principal et abri forestier	174
9.3.2.5	Bâtiment de type « mégadôme » :	174
9.3.3	Clôtures, haies et murets	175
9.3.3.1	Clôtures interdites	175
9.3.3.2	Aménagement et entretien	175
9.3.3.3	Normes d'implantation	175
9.3.3.4	Triangle de visibilité	175
9.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	175
9.3.4.1	Dispositions générales	175
9.3.4.2	Nombre de cases requises	176
9.3.5	Aires d'entreposage extérieur	176
9.3.6	Dispositions applicables à l'affichage	176
9.3.6.1	Enseignes autorisées	176
9.3.6.2	Dispositions applicables	176
9.4	Dispositions applicables aux usages secondaires	177
9.4.1	Usages secondaires autorisés	177
9.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire	177
9.4.2.1	Dispositions générales	177
9.4.2.2	Dispositions particulières aux véhicules de camping autorisés dans une bleuetière	177
9.5	Dispositions particulières relatives au déboisement	178
9.5.1	Certificat d'autorisation	178
9.5.2	Dimension des aires de coupe	178
9.5.3	Aires d'application	178
9.5.4	Coupe à blanc	178
9.5.5	Protection des propriétés voisines	179
9.5.6	Protection visuelle des chemins publics	179
9.5.7	Aires d'empilement	179
9.5.8	Exceptions	179
9.5.9	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones résidentielles, commerciales, institutionnelles et communautaires, mixtes ou dans un rayon de 300 m de telles zones	180
9.5.10	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones de villégiature ou autour de résidences de villégiature (chalets)	180
9.5.11	Déboisement dans les aires présentant une pente supérieure à 30 %	181
9.6	Dispositions particulières relatives aux scieries mobiles	181
9.6.1	Scieries mobiles	181

9.6.2	Conditions applicables	181
9.6.2.1	Certifications applicables	181
9.6.2.2	Implantation	181
9.6.2.3	Disposition des résidus	181
9.6.2.4	Entreposage de bois	181
9.6.2.5	Démobilisation	181
9.6.2.6	Entreposage	181
9.7	Dispositions applicables à la gestion des implantations et de l'épandage des engrais organiques en vue de favoriser une cohabitation des usages en milieu agricole.....	182
9.7.1	Dispositions générales.....	182
9.7.2	Dispositions particulières en vue de la détermination des distances séparatrices en relation avec un périmètre d'urbanisation	182
9.7.3	Calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs.....	182
9.7.4	Distances séparatrices dans le cas de lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage.....	183
9.7.5	Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme.....	184
9.7.6	Épandage permis jusqu'aux limites du champ.....	184
9.7.7	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'élevage à forte charge d'odeurs et d'entreposage de cendres.....	184
9.7.7.1	Périmètre d'urbanisation.....	184
9.7.7.2	Immeuble protégé.....	184
9.7.8	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'entreposage d'engrais de ferme et de matières fertilisantes à forte charge d'odeurs (entrepôts à l'extérieur de l'installation d'élevage).....	185
9.7.8.1	Périmètre d'urbanisation :	185
9.7.8.2	Immeuble protégé.....	185
9.7.9	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour l'épandage d'engrais de ferme et autres matières fertilisantes à fortes charges d'odeurs	185
9.7.9.1	Périmètre d'urbanisation	185
9.7.9.2	Immeuble protégé.....	185
9.7.10	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices en bordure des ouvrages de captage	186
9.7.10.1	Installations d'élevage à proximité d'ouvrage de captage	186
9.7.10.2	Épandage à proximité d'ouvrage de captage.....	186
9.7.11	Dispositions particulières relatives aux élevages de suidés, de gallinacés, d'anatidés et de dindons.....	186
9.7.12	Dispositions particulières relatives aux élevages porcins.....	186
9.7.12.1	Unité d'élevage porcin	186
9.7.12.2	Dimensions des bâtiments d'élevage porcin	187
9.8	Résidence de villégiature forestière	187
CHAPITRE 10		188
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ET PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE.....		188
10.1	Usages principaux autorisés	188
10.2	Marges	188
10.2.1	Marge avant	188
10.2.2	Marges latérales	188
10.2.3	Marge arrière	188
10.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	188
10.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications	188
10.3	Usages complémentaires aux usages liés aux transports et communications.....	189
10.3.1	Usage principal et usages accessoires	189
10.3.2	Bâtiments accessoires.....	189
10.3.2.1	Nombre	189
10.3.2.2	Superficie de l'emplacement occupée par un bâtiment accessoire.....	189
10.3.2.3	Normes d'implantation	189
10.3.2.4	Hauteur	189
10.3.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets	189
10.3.3.1	Clôtures interdites.....	189
10.3.3.2	Aménagement et entretien	189
10.3.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	189

10.3.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant	190
10.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement.....	190
10.3.4.1	Dispositions générales.....	190
10.3.4.2	Dispositions particulières	190
10.3.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	191
10.3.5.1	Situation	191
10.3.5.2	Aménagement et tenue des espaces de chargement	191
10.3.6	Aires d'entreposage extérieur	191
10.3.7	Dispositions applicables à l'affichage	191
10.3.7.1	Enseignes autorisées	191
10.3.7.2	Nombre	191
10.3.7.3	Aire des enseignes	191
10.4	Dispositions s'appliquant aux usages secondaires.....	192
10.4.1	Usages secondaires autorisés.....	192
10.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire.....	192
10.5	Dispositions portant sur l'aménagement de zones-tampons	192
10.5.1	Disposition générale	192
10.5.2	Aménagement	192
CHAPITRE 11		193
DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES		193
11.1	Dispositions spécifiques relatives aux usages sur les îles.....	193
11.1.1	Territoire assujetti	193
11.1.2	Constructions et ouvrages autorisés.....	193
11.1.3	Règle générale d'implantation	193
11.1.4	Travaux d'excavation du sol	193
11.1.5	Travaux d'abattage	193
11.2	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 2 AE, 4 AE, 5 AE, 6 AE, 6-1 AE, 6-2 AE, 7 AE, 8 AE, 12 AE, 20-1 AE, 21 AE, 22-1 AE, 30-1 AE, 32 AE, 33 AE, 35-1 AE, 42-3 AE, 102-1 AE.....	193
11.2.1	Règles d'implantation résidentielle	193
11.2.2	Règles d'implantation résidentielle de villégiature (Abrogé).....	195
11.3	Dispositions spécifiques relatives aux îlots déstructurés de la zone agricole permanente	195
11.3.1	Règles d'implantation résidentielle	195
11.3.2	Les autres usages autorisés.....	195
11.4	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 12-1 FD, 20 FD, 22 FD, 23 FD, 32-4 FD, 32-5 FD, 32-6 FD, 32-7 FD, 32-8 FD, 32-9 FD, 33-1 FD, 33-2 FD, 34 FD, 35 FD, 42 FD, 42-2 FD.....	195
11.4.1	Règles d'implantation résidentielle	195
11.4.2	Règles d'implantation résidentielle de villégiature forestière.....	196
11.5	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans la zone 2-2 FE.....	196
11.5.1	Règles d'implantation résidentielle	196
11.6	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 31 CO, 139 CO, 211 CO, 217 CO, 240 CO, 255 CO, 257 CO, 603 CO.....	196
11.6.1	Règles générales d'implantation.....	196
11.6.2	Travaux d'excavation de sol	196
11.6.3	Travaux d'abattage	196
11.7	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 1 RP, 2-1 RP, 15 RP, 23-1 RP, 25 RP, 27 RP et 205 RP	197
11.7.1	Règle générale d'implantation	197
11.7.2	Travaux d'excavation de sol	197
11.7.3	Travaux d'abattage	197
11.8	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 3 RM, 17 RM, 24 RM, 24-1 RM, 32-1 RM, 32-2 RM, 32-3 RM, 41 RM, 45 RM, 103 RM, 122 RM, 200 RM ET 212 RM	197
11.8.1	Règle générale d'implantation	197
11.8.2	Travaux d'excavation de sol	198
11.8.3	Travaux d'abattage	198
11.9	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 13 V, 14 V, 36 V, 43 V, 44 V.....	198
11.9.1	Règle générale d'implantation	198
11.9.2	Règle d'implantation des établissements d'hébergement public saisonnier et les résidences de villégiature privées saisonnières.....	198
11.9.3	Travaux d'excavation de sol	199
11.9.4	Travaux d'abattage	199

11.10	Dispositions spécifiques relatives aux usages et constructions dans les zones 36 V, 43 V et 44 V	199
11.11	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans la zone 17-1 RM.....	200
11.11.1	Bâtiments principaux.....	201
11.11.1.1	Nombre de bâtiments principaux autorisés.....	201
11.11.1.2	Architecture des bâtiments	201
11.11.2	Bâtiments accessoires	201
11.11.2.1	Superficie et implantation	201
11.11.2.2	Architecture	201
11.11.3	Construction accessoires et affichage	201
11.11.4	Préservation de la couverture forestière	201
11.11.5	Protection du milieu naturel	201
11.11.6	Gestion des équipements d'alimentation énergétique.....	201
11.11.7	Gestion des équipements d'éclairage extérieur.....	202
11.12	Dispositions spécifiques relatives à l'implantation de résidences dans les zones agricoles dynamique (ad)	203
11.12.1	Règles d'implantation résidentielle	203
CHAPITRE 12	205
DISPOSITIONS FINALES	205
12.1	Dispositions applicables aux dérogations et aux droits acquis	205
12.1.1	Disposition relative à l'implantation d'une construction existante avant novembre 1983.....	205
12.1.2	Dispositions particulières applicables aux usages dérogatoires	205
12.1.2.1	Cessation de la reconnaissance de droit acquis	205
12.1.3	Remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire	206
12.1.4	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis sans agrandissement du bâtiment	206
12.1.5	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'intérieur d'un bâtiment dont l'agrandissement est requis	206
12.1.6	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis situé à l'extérieur sur un emplacement ..	206
12.1.7	Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est dérogatoire et protégée par un droits acquis	207
12.1.8	Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est conforme	207
12.1.9	Rénovation, réparation et entretien d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis.....	207
12.1.10	Travaux nécessaires au maintien des droits acquis	208
12.1.11	Remplacement d'une construction dérogatoire	208
12.1.12	Déplacement d'une construction dérogatoire	208
12.1.13	Dispositions particulières concernant les constructions accessoires sur un emplacement sans bâtiment principal	208
12.1.14	Dispositions particulières concernant les constructions à un usage dérogatoire protégé par un droit acquis.....	208
12.1.15	Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment détruit ou endommagé à la suite d'un sinistre	209
12.1.16	Dispositions relatives aux enseignes et structures d'enseignes dérogatoires.....	209
12.1.16.1	Droits acquis à l'égard d'une enseigne dérogatoire	209
12.1.16.2	Exécution de travaux nécessaires au maintien des droits acquis	209
12.1.16.3	Modification d'une enseigne dérogatoire	210
12.1.16.4	Extinction des droits acquis relatifs à une enseigne	210
12.1.16.5	Remplacement d'une enseigne dérogatoire	210
12.1.17	Dispositions relatives aux emplacements dérogatoires	210
12.1.17.1	Dispositions relatives à la construction d'un bâtiment principal sur un emplacement vacant ... dérogatoire	210
12.1.17.2	Dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction sur un emplacement dérogatoire	210
12.1.18	Les droits acquis en zone agricole	211
12.2	Dérogation et sanction	211
12.2.1	Dispositions générales.....	211
12.2.2	Pénalité et continuité de la contravention	211
12.2.2.1	Disposition particulière au déboisement et à l'abattage d'arbres	211
12.2.2.2	Continuité de la contravention et recours.....	212
12.2.3	Recours de droit civil.....	212